

L'ainée Marie-Marguerite-Elisabeth (* 1788), devint en 1807 la femme de J. B. THORN de Remich, futur gouverneur des provinces du Luxembourg et du Hainaut. (La monographie de la famille Thorn figurera au fasc. XVI).

Sa soeur puinée, Marie-Madeleine (* 1790), épousa en premières noces (1807) David TUCKS, originaire d'Arzfeld, notaire à Bitbourg et à Echternach, où il mourut le 17. 11. 1814⁶⁶⁾, et en secondes noces (1817) Auguste-Guillaume LEMCKE, lieutenant au service de Prusse.

La cadette des enfants Suttor-Ransonnet, Elisabeth (* 1796), était mariée en premières noces à Ubald PHILIPPE, de 1814 à 1817 notaire à Mersch⁶⁷⁾, et en secondes noces (1819) à François LAURENT de Berschbach.⁶⁸⁾

Avec VIII 10) ANNE-MARIE, baptisée à Luxembourg le 21. 8. 1765 et qui épousa le 20. 2. 1792 en cette ville⁶⁹⁾

VII c 6) PIERRE-ANTOINE-JOSEPH-PHILIPPE RANSONNET,

nous reprenons le fil interrompu à la branche dite arlonaise.

Baptisé à Arlon le 11. 1. 1767, fils des époux Nicolas Ransonnet-Forron (VI c), Antoine Joseph eut comme parrains des personnages de marque: Pierre-Antoine-Joseph-Philippe baron de Cassal, seigneur de Fischbach, et Marie-Christine Claudia de Belleroye, épouse du sieur de Galliot, seigneur de Schoenfels.

Antoine-Joseph Ransonnet figure avec le titre de Directeur sur la liste des bureaux de postes à lettres, établie le 5. 2. 1796. Le 30. 6. 1814 le grand-maître héréditaire, prince Charles Alexandre de Thurn et Taxis nomma «François (?) Ransonnet expéditeur des postes à Grevenmacher.»

En 1827 nous le retrouvons sous le nom de «Joseph Ransonnet, greffier de la justice de paix,» comme préposé à la distribution de Grevenmacher.⁷⁰⁾

En tant que directeur du relais de Grevenmacher, Ransonnet, à la fin du 18^{me} siècle, ne touchait pas de traitement fixe. Il disposait de 24 chevaux de réquisition pour lesquels, ainsi que pour les conducteurs, il recevait des rations. Au début de l'année 1796, il éprouva de grandes difficultés pour se procurer les chevaux nécessaires au bon fonctionnement de son service. Aussi, à la suite de sa requête adressée à l'administration départementale, des mesures furent-elles prises pour décharger les communes qui avaient fourni jusqu'ici des chevaux aux relais postaux, et pour reporter cette charge sur d'autres localités. A un certain moment, Ransonnet et de Lahaye, commissaire et directeur du relais de Rodt, échangèrent même leurs relais.⁷¹⁾